



# L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 455  
juin 2025  
**SNUDI  
FO**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1<sup>er</sup> degré - Force Ouvrière



## Face au gouvernement Macron-Bayrou et son économie de guerre, défendons toutes nos revendications !



# Répression

## Pas touche à notre collègue de Sens !

**M**ercredi 28 mai, ce sont plus de vingt rassemblements dans toute la France qui ont été organisés en solidarité avec l'enseignante suspendue pour une minute de silence en hommage aux Palestiniens qui meurent sous les bombes à Gaza.

Honte à ceux qui ont pris cette décision !

Cette minute de silence pour le peuple palestinien, c'est une minute de trop pour Macron et son gouvernement ! La complicité de notre gouvernement avec Netanyahou : ça suffit !

Les massacres, ça suffit ! La collègue doit être réintégrée ! Elle doit être lavée de toute accusation maintenant !

A Paris, des centaines de manifestants, salariés, jeunes, élus, des fédérations (FEC-FO et FGF-FO) sont venus appuyer la demande d'audience des syndicats FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'ation et SUD Education : « Pas touche à notre collègue ! »

Notre collègue est l'honneur de notre profession : elle a fait ce que l'institution aurait dû faire depuis bien longtemps !

La ministre Borne a refusé de recevoir une délégation.

A Sens, devant le lycée de notre collègue injustement sanctionnée, ils étaient aussi des centaines. Le « collectif des personnels soutiens des lycées Janot et Curie de Sens » a lancé l'appel suivant :

« Aujourd'hui, pour Gaza, pour la réintégration de notre collègue, nous appelons à la grève mardi 3 juin ! »

Cet appel a été salué dans de nombreux rassemblements, à Sens comme à Paris...

La FNEC FP-FO appelle à discuter de cet appel partout dès maintenant. Elle le propose aux organisations qui ont appelé avec nous aux rassemblements.

La FNEC FP-FO sera aux côtés des collègues qui décideront la grève pour Gaza et notre collègue, et elle soutiendra tous ceux qui décideront d'organiser des minutes de silence en hommage et en respect aux 20 000 enfants assassinés à Gaza.

**ENSEIGNANTE SUSPENDUE** FNEC FP-FO  
 POUR AVOIR OBSERVÉ  
 UNE MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE  
 AUX VICTIMES PALESTINIENNES

**RASSEMBLEMENTS**

**POUR LA RÉINTÉGRATION IMMÉDIATE DE LA COLLÈGUE !**

**POUR L'ARRÊT DES MASSACRES**

<b>ALBI</b> 28 mai, 14h00, à la DSDEN	<b>LYON</b> 28 mai, 14h00, devant le Rectorat
<b>ANGERS</b> 28 mai, 14h00, à la DSDEN	<b>MONTPELLIER</b> 28 mai, 13h00 devant le Rectorat
<b>BORDEAUX</b> 28 mai, 13h00 devant l'Université de la Victoire	<b>MARSEILLE</b> 28 mai, 12h30 à la DSDEN
<b>BOURG-EN-BRESSE</b> 28 mai, 13h00 à la DSDEN	<b>NANTES</b> 28 mai, 14h00 à la Préfecture
<b>CLERMONT FD</b> 28 mai, 12h00 devant le Rectorat	<b>ROUEN</b> 28 mai, 14h00 devant le Rectorat
<b>DIJON</b> 27 mai, 17h30, devant le Rectorat	<b>PARIS</b> 28 mai, 14h00 au ministère, Place J. Bainville
<b>GRENOBLE</b> 28 mai, 14h, devant le Rectorat	<b>REIMS</b> 28 mai, 12h00 au Rectorat
<b>LA ROCHELLE</b> 28 mai, 14h00 devant la DSDEN	<b>SAINT-QUENTIN</b> 28 mai, 17h00, Place de l'Hôtel de Ville
<b>LAVAL</b> 28 mai, 14h00, devant la Bourse du travail	<b>SENS</b> 28 mai, 11h45 devant le lycée de Sens
<b>LE PUY</b> 27 mai, 18h00, devant la Préfecture	<b>TOULOUSE</b> 28 mai, 14h00 au Rectorat

Zéro sanction ! Arrêt des massacres ! ■





Frédéric VOLLE  
Secrétaire général  
du SNUDI-FO

## Défendre sans relâche l'Ecole publique et nos conditions de travail !

**S**uspendue par le rectorat pour avoir respecté avec les élèves de sa classe de lycée qui le souhaitent une minute de silence en mémoire des victimes palestiniennes... Voilà ce qui est arrivé à notre collègue de Sens, dans l'Yonne.

Et pendant que notre collègue est suspendue pour une minute de silence, le gouvernement couvre les sévices physiques et sexuels imposés aux élèves à Bétharram, maquille le rapport de l'enquête administrative menée sur l'école Stanislas, écoles privées catholiques financées rappelons-le par l'argent public !

Quelle honte !

Non content de laisser faire le génocide du peuple palestinien sans prendre une seule mesure pour s'y opposer, le gouvernement Macron continue à réprimer toutes les voix dénonçant le massacre, se prononçant pour un cessez-le-feu ou même faisant preuve de l'humanisme le plus élémentaire...

Mercredi 28 mai, plus d'une vingtaine de rassemblements ont eu lieu pour dire « *Aucune sanction vis-à-vis de notre collègue ! Arrêt des massacres à Gaza !* » Le SNUDI-FO, avec sa fédération, en était partie prenante. Oui cette collègue est l'honneur de notre profession !

### L'entreprise de démolition de l'Ecole publique se poursuit

Ce gouvernement si prompt à financer les guerres avec des milliards supplémentaires accordés au budget militaire, amplifie ses mesures de destruction des services publics et de la Sécu.

L'entreprise de démolition de l'Ecole publique se poursuit. Conséquence du budget Bayrou, adopté via l'article 49-3, ce ne sont pas moins de 5 000 classes qui ont été fermées dans le pays lors des opérations de carte scolaire du début d'année 2025.

Alors que les ravages de l'inclusion systématique se poursuivent et s'amplifient, ce gouvernement fait passer une loi visant à gé-

néraliser les « pôles d'appui à la scolarité », nouveau dispositif permettant de limiter et diminuer l'aide et l'accompagnement en direction des élèves les plus fragiles !

Avec son projet de circulaire visant à effectuer un pas de plus vers un statut de directeur supérieur hiérarchique au sein d'une école territorialisée, en imposant notamment à ce dernier de « réguler » l'absence de ses collègues, c'est au fonctionnement même de l'Ecole publique que s'en prend le gouvernement.

### Mercredi 11 juin, conférence nationale en défense de l'Ecole publique et rassemblement au ministère !

Dans cette situation, le SNUDI-FO est au côté de tous ceux qui résistent à ces mesures destructrices. Il est notamment au côté des personnels, parents d'élèves et élus locaux qui se battent pied à pied pour défendre leur école en refusant les fermetures de classes.

C'est pour cette raison que le SNUDI-FO appuiera et reliaera toutes les expressions de la résistance auxquelles les syndicats départementaux contribueront (grèves, rassemblements, blocages d'école...) d'ici la fin de l'année scolaire pour défendre les revendications.

C'est pour cette raison que le SNUDI-FO, avec sa fédération, est partie prenante du comité national des écoles et établissements mobilisés qui essaie d'organiser et de fédérer les résistances. Ce comité appelle à des actions locales mardi 10 juin et à une conférence nationale à Paris suivie d'un rassemblement au ministère mercredi 11 juin. ■

page 2 - Répression  
page 3 - Édito  
pages 4 & 5 - Mobilisations  
pages 6 & 7 - Inclusion systématique  
pages 8 & 9 - Fermetures de classes  
pages 10 & 11 - Direction

pages 12 - Rythmes scolaires  
pages 13 - PPCR  
page 14 - PSC  
page 15 - Carrière  
page 16 - Laïcité, hommage à Jérôme Thébaud

**L'ÉCOLE** SNUDI  
Syndicaliste **FO**

#### SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU  
93100 MONTREUIL  
Tél : 01 56 93 22 66  
E-mail :  
snudi@fo-fnecfp.fr

**Directeur de la publication :**  
Frédéric VOLLE

**Rédacteur en chef :**  
Jérôme THÉBAUT

**Imprimerie :**  
Parlons d'Image  
12, rue Notre-Dame des Victoires  
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722  
CPPAP : 0423S06996

## Mobilisations

# Appel du comité national de liaison

Appel du Comité national des écoles et établissements mobilisés

## Les 10 et 11 juin, tous mobilisés pour l'École publique !

Le comité national de défense de l'École publique s'est de nouveau réuni le mercredi 14 mai réunissant plus de 60 participants représentant plus d'une vingtaine de départements mobilisés, actant le renforcement des comités locaux et la multiplication des initiatives.

Il constate que depuis plusieurs mois, presque tous les jours, parents d'élèves, personnels, élus manifestent dans de nombreux départements pour exiger les moyens nécessaires et indispensables pour l'École publique. Il a pris connaissance des mobilisations qui ne cessent de se propager ici et là contre les fermetures de postes et de classes prononcées pour la rentrée prochaine et pour la création des postes nécessaires.

Comme à Grenoble où 1000 personnels étaient en grève pour demander des moyens, dans l'Ain où une soixantaine de personnels ont manifesté pour le rétablissement d'un RASED, dans le Morbihan où les AED se sont mobilisés pour leur statut, ou encore dans l'Eure où 150 personnes (personnels PE et AESH, parents, représentants d'associations d'enfants en situation de handicap...) ont manifesté devant la préfecture pour l'abandon des PIAL et des PAS et contre le démantèlement de l'enseignement spécialisé et adapté.

Ces mobilisations sont la preuve que plus personne n'accepte cette destruction de l'École publique et plus largement des services publics !

Dans ce contexte, le comité national en défense de l'école publique appelle à frapper fort par des mobilisations massives et coordonnées les 10 et 11 juin.

Ensemble exigeons l'annulation de toutes les fermetures de classes, la création des postes dans les écoles, les établissements, les RASED, le remplacement, l'enseignement spécialisé et le recrutement massif d'enseignants, AESH, AED et de personnels (notamment médicaux, psycho-sociaux).

### ARRACHONS LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE !

#### Le 10 juin toute la journée : des actions sous différentes formes partout !

Rejoignons l'action lancée par la FCPE 93 et rejointe par d'autres sections départementales de fédérations de parents d'élèves de multiplier les actions le 10 juin sous quelque forme que ce soit (rassemblements, diffusions de tracts, blocages d'écoles, pétitions, conférences de presse, grève, etc...) et relayons-les largement, notamment sur les réseaux sociaux, aux organisations, à la presse...

**Le 11 juin à 10h30**, retrouvons-nous à la conférence des délégations organisée par le comité national en défense de l'École publique pour échanger sur l'avenir de l'école.

**Le 11 juin à 14h30 devant le ministère de l'Éducation nationale**, venez avec nous vous joindre à tous les acteurs de l'éducation, parents, enseignants, AED, AESH, personnels, médico-sociaux pour nous faire entendre de la ministre de l'Éducation nationale et porter nos revendications : allons chercher les postes et les moyens là où ils sont ! ■

### Appel du Comité national des écoles et établissements mobilisés Les 10 et 11 juin

#### Tous mobilisés pour l'école publique

Le comité national de défense de l'école publique s'est de nouveau réuni le mercredi 14 mai réunissant plus de 60 participants représentant plus d'une vingtaine de départements mobilisés, actant le renforcement des comités locaux et la multiplication des initiatives.

Il constate que depuis plusieurs mois, presque tous les jours, parents d'élèves, personnels, élus manifestent dans de nombreux départements pour exiger les moyens nécessaires et indispensables pour l'école publique. Il a pris connaissance des mobilisations qui ne cessent de se propager ici et là contre les fermetures de postes et de classes prononcées pour la rentrée prochaine et pour la création des postes nécessaires.

Comme à Grenoble où 1000 personnels étaient en grève pour demander des moyens, dans l'Ain où une soixantaine de personnels ont manifesté pour le rétablissement d'un RASED, dans le Morbihan où les AED se sont mobilisés pour leur statut, ou encore dans l'Eure où 150 personnes (personnels PE et AESH, parents, représentants d'associations d'enfants en situation de handicap...) ont manifesté devant la DSDEN pour l'abandon des PIAL et des PAS et contre le démantèlement de l'enseignement spécialisé et adapté.

Ces mobilisations sont la preuve que plus personne n'accepte cette destruction de l'école publique et plus largement des services publics !

Dans ce contexte, le comité national en défense de l'école publique appelle à frapper fort par des mobilisations massives et coordonnées les 10 et 11 juin.

Ensemble exigeons l'annulation de toutes les fermetures de classes, la création des postes dans les écoles, les établissements, les RASED, le remplacement, l'enseignement spécialisé et le recrutement massif d'enseignants, AESH, AED et de personnels (notamment médicaux-psycho-sociaux).

### ARRACHONS LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE !

#### Le 10 juin toute la journée : Des actions sous différentes formes partout !

Rejoignons l'action lancée par la FCPE 93 et rejointe par d'autres sections départementales de fédérations de parents d'élèves de multiplier les actions le 10 juin sous quelque forme que ce soit (rassemblements, diffusions de tracts, blocages d'écoles, pétitions, conférences de presse, grève, etc...) et relayons-les largement, notamment sur les réseaux sociaux, aux organisations, à la presse...

#### Le 11 juin à 10 h 30, conférence des délégués à la bourse du travail de Paris

Retrouvons-nous à la conférence des délégations organisée par le comité national en défense de l'École publique pour échanger sur l'avenir de l'école.

#### Le 11 juin à 14 h 30 devant le Ministère de l'Éducation Nationale

Venez avec nous vous joindre à tous les acteurs de l'éducation, parents, enseignants, AED, AESH, personnels, médico-sociaux pour nous faire entendre de la Ministre de l'Éducation Nationale et porter nos revendications : allons chercher les postes et les moyens là où ils sont !

## Mobilisations

### Grèves et manifestations dans les départements

#### Isère

##### «Pas de moyens, pas de rentrée !»

**L**undi 5 mai à Grenoble, jour de la rentrée scolaire, plus de 300 personnels grévistes et parents d'élèves se sont rassemblés devant le rectorat sous le mot d'ordre suivant : « Pas de moyens, pas de rentrée ! »

Réunis ensuite à 150 en Assemblée générale ils ont réaffirmé leurs revendications et notamment :

- le remplacement systématique de tous les personnels absents ;
- le renforcement des UPE2A et des RASED ;
- l'élargissement de la carte des REP ;
- un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH et le recrutement d'AESH ;
- la création de postes Education nationale dans l'accompagnement des élèves : éducatif, médical, social, psychologique...

Le recteur de l'académie de Grenoble a refusé de recevoir une délégation ! Pire, dans un communiqué de presse, il annonce également la mise en place de pôles d'appui à la scolarité dès la rentrée 2025, bref une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap !

Dans cette situation, l'Assemblée générale a décidé d'appeler à la grève les 13, 14 et 15 mai de manière à élargir le mouvement !

A nouveau le 13 mai, les personnels en grève et parents d'élèves étaient nombreux dans les rues de Grenoble. Le recteur a cette fois-ci été contraint de recevoir une délégation, sans pour autant satisfaire les revendications.

Une nouvelle Assemblée générale a discuté des suites de la mobilisation. Décidément, la destruction de l'École publique ne passe pas ! ■



Grenoble

##### Communiqué de l'Union départementale FO de l'Isère

**L'**Union départementale FO de l'Isère soutient sans réserve la mobilisation ce lundi 5 mai devant le rectorat. Plus de 300 enseignants et AESH de près de 70 écoles et établissements du second degré étaient en grève, soutenus par de nombreux parents d'élèves afin d'exiger des moyens mais également une prise en charge des élèves à besoin particulier.

L'Union départementale FO 38, avec des représentants de la FNEC FP-FO 38, étaient présente en soutien pour revendiquer avec eux des moyens supplémentaires, notamment pour l'enseignement spécialisé, le renforcement des moyens UPE2A et des équipes de RASED, un vrai statut pour les AESH. ■

#### Ain

##### Non à la suppression d'une antenne RASED de Bourg-en-Bresse !

**M**ardi 13 mai, une soixantaine de personnes se sont rassemblées devant l'école Charles Robin de Bourg-en-Bresse, avec les organisations syndicales SNUDI-FO, FSU, UNSA, CGT et SUD, pour exiger le maintien de l'antenne RASED que l'IA-DASEN entend supprimer suite au départ à la retraite de ses personnels.

Les deux postes de l'antenne seraient transformés en postes de psychologues « volants » qui interviendraient sur plusieurs établissements, sans pouvoir suivre de manière continue et personnalisée les enfants qui nécessitent un suivi précis et régulier. Inacceptable ! ■



Bourg-en-Bresse

## Inclusion systématique

### Retrait des pôles d'appui à la scolarité (PAS) !

**L**e 5 mai dernier, a été votée à l'Assemblée nationale une proposition de loi qui vise à renforcer l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, notamment à travers la généralisation des PAS (pôles d'appui à la scolarité) d'ici la rentrée 2027. L'objectif de 500 pas à la rentrée 2025 est ainsi affiché...

Les PAS permettent à l'Éducation nationale de contourner les notifications de la MDPH en reprenant la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoins particuliers, dont l'accompagnement humain, avant sollicitation de la MDPH.

D'autre part, les PAS seraient constitués d'un enseignant spécialisé de l'Éducation nationale et d'un éducateur spécialisé. On viderait ainsi les classes spécialisées de leurs enseignants et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de leurs éducateurs spécialisés pour « coacher » les enseignants de milieu ordinaire confrontés à l'inclusion d'élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées.

De plus, la mise en place des PAS s'inscrit dans le démantèlement de l'enseignement spécialisé. En effet, le ministère a indiqué que l'objectif est de mettre toutes les compétences des personnels des ESMS au service des PAS mais en aucun cas de trouver de nouvelles places en ESMS pour accueillir les 24 000 élèves qui en ont besoin. Il faut en finir selon le ministère avec « *les établissements fermés dans lesquels les élèves vivent à part* ».



Et les AESH dans tout ça ? Au lieu de leur octroyer le statut de catégorie B avec un vrai salaire à temps plein pour 24h de classe, le gouvernement va encore dégrader leurs conditions de travail avec la mise en place des PAS.

Il faut stopper cette opération de destruction de l'enseignement spécialisé, de ses classes et de ses structures et exiger leur renforcement et leur développement. Il faut exiger pour les AESH un statut avec un vrai salaire, l'abandon des PIAL et des PAS ! C'est la campagne que mène sans relâche la FNEC FP-FO. Une audience auprès de la ministre du handicap a été demandée pour porter les revendications de la pétition FO qui a réuni plusieurs milliers de signatures. ■

## Haute-Loire

### Appel des AESH réunis au Congrès de la FNEC FP-FO le 9 mai

**N**ous en avons assez ! Nous exigeons plus que jamais un **STATUT** et un **SALAIRE DECENT** ! Nous en avons assez d'être précaires, baladés d'école en école, d'établissement en établissement. Nous continuons d'exiger la mise en place de la subrogation ainsi que les jours de fractionnement qui ne sont toujours pas appliqués dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Nous, AESH réunis au congrès de la FNEC FP FO de Haute-Loire avons pris connaissance du projet de loi prétendant renforcer l'école inclusive adopté en première lecture à l'Assemblée nationale ce 5 mai 2025 (\* voir ci-dessous le détail des votes).

Nous sommes scandalisés par ce projet de loi. Alors que de très nombreux députés prétendent comprendre nos problèmes et nos revendications et l'expriment sur les réseaux sociaux, les mêmes viennent d'adopter ce projet qui :

- Ne traite ni de la mise en place d'un statut pour les AESH, ni de leurs rémunérations !
- Renforce la mise en place des PAS qui vise à aggraver la mutualisation, diminuer le nombre d'AESH, nous faire faire d'autres tâches que celles liées à nos missions !
- Vise à continuer la suppression de toutes les structures spécialisées et va de fait aggraver nos conditions de travail en nous

confiant des enfants relevant de ces structures et en plus grand nombre.

Ce projet de loi ne répond ni à la demande des familles qui souhaitent un enseignement adapté à leurs enfants, ni à la demande des AESH qui verront de fait leurs conditions de travail encore plus détériorées. Nous sommes en COLERE ! Il est temps que le gouvernement passe de la parole aux actes. Nous ne voulons plus de promesses !

**Nous appelons toutes et tous les AESH du département à une Assemblée générale départementale / réunion publique. Nous décidons d'y inviter toutes les fédérations syndicales et associations.**

**NON AUX PAS ! OUI A UN STATUT AVEC UN SALAIRE DIGNE BASÉ SUR 24H POUR UN TEMPS PLEIN ! POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS ET OBTENIR SATISFACTION, TOUTES ET TOUS À L'AG DÉPARTEMENTALE AU PUY DANS LA SEMAINE DU 16 JUN 2025 !**

(\* ) Ont voté **POUR** cette loi : LR – RN – HORIZON – ENSEMBLE  
Se sont abstenus : PS – PCF – ECOLOS  
Ont voté **CONTRE** : LFI ■

## Inclusion systématique

### Eure

#### 150 personnes rassemblées contre l'inclusion systématique

**M**ercredi 14 mai, ce sont 150 enseignants, AESH, personnels médico-sociaux et parents d'élèves qui se sont rassemblés devant la préfecture de l'Eure à Evreux, à l'appel de la FNEC FP-FO.

Considérant que dans les écoles, les collèges et les lycées de l'Eure, comme ailleurs, le bilan de la politique d'inclusion scolaire systématique des élèves en situation de handicap est de plus en plus dramatique, ils ont réaffirmé leurs revendications :

- pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- pour le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux afin de répondre aux besoins des 400 élèves en attente d'une place ;
- pour le recrutement d'AESH et de tous les enseignants spécialisés et PsyEN-EDA pour restaurer des RASED complets pour 800 élèves ;
- pour un statut de fonctionnaire, un vrai salaire pour les AESH,



- un temps plein à 24h, une vraie formation ;
- pour le respect de toutes les notifications de la MDPH ;
- pour le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive, des PIAL et des PAS ;
- pour la création et le recrutement des postes d'infirmières, d'assistantes sociales, de PsyEN et de médecins scolaires ;
- pour le versement de la NBI handicap à toutes les infirmières de l'Éducation nationale. ■

### Moselle

#### Rassemblement mercredi 11 juin

**Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap  
Enseignants, AESH, personnels médicaux et sociaux, parents  
d'élèves, nous sommes tous concernés !**

**L'**inclusion scolaire en classe ordinaire, souvent présentée comme une solution universelle, ne répond pas aux besoins spécifiques de tous les élèves en raison de la diversité des profils. Par conséquent, l'inclusion scolaire systématique prive les enfants d'un environnement adapté et de l'accompagnement dont ils ont besoin. Les situations difficiles, parfois violentes, dont souffrent élèves, enseignants et AESH se multiplient dans les établissements scolaires.

Les familles se retrouvent confrontées à l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous médicaux dans des délais acceptables. Certains parents doivent cesser leur activité professionnelle car ils n'ont pas d'autre solution pour s'occuper de leur enfant ou ne trouvent pas de solution pour un accueil au périscolaire ou à la cantine. Ils vivent un véritable parcours du combattant.

Nous nous alarmons de la mise en place de 4 PAS et d'un DAR (dispositif d'auto-régulation) en Moselle dès la rentrée 2025, des dispositifs qui ne répondent ni aux besoins des élèves ni aux problématiques des enseignants et des AESH. Favorables à une inclusion de qualité, nous constatons que dans les faits, elle est source de maltraitance pour tous.

**Pour que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels ! Pour un enseignement adapté aux besoins de chaque élève !**

**FO, la FSU et la FCPE appellent les personnels de l'Éducation nationale, des secteurs sociaux et médico-sociaux, les parents d'élèves à se rassembler le 11 juin devant la préfecture de la Moselle à partir de 13h30 !**

- Pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté !
- Pour l'abandon des PIAL et des PAS !
- Pour l'ouverture et la réouverture d'établissements spécialisés afin de garantir une place à chaque élève pour qui cela a été notifié !
- Pour une diminution du nombre d'élèves par classe qui permettrait une prise en charge effective des handicaps dont l'inclusion est possible à l'école !
- Pour la réouverture des places supprimées en IME et ITEP et la création des postes correspondants dans ces établissements !
- Pour le recrutement d'AESH avec un statut de fonctionnaire de catégorie B avec de nouveaux droits (un temps plein à 24h avec un salaire correspondant, formation, mobilité...)
- Pour le recrutement d'enseignants spécialisés et PsyEN-EDA pour restaurer et multiplier les RASED !
- Pour le maintien des prescriptions et notifications et le retour de la quantification de la quotité d'accompagnement par la MDPH ! ■

# FERMETURES DE CLASSES : LA C

**L**e gouvernement Bayrou a décidé une saignée de plus de 5 000 fermetures de classes dans le pays, qui ont provoqué une intense résistance des personnels, des parents d'élèves voire des élus locaux. Cette colère a continué de s'exprimer même après la tenue des premiers comités sociaux d'administration départementaux (CSAD) qui se sont déroulés entre janvier et mars. Les blocages d'écoles, les manifestations, les rassemblements se sont ainsi poursuivis.

Nul doute que l'appel du comité national des départements mobilisés à des actions locales mardi 10 juin ainsi qu'à une conférence et un rassemblement au ministère mercredi 11 juin sera saisi par tous ceux qui veulent organiser la résistance commune contre ces fermetures de classes et plus largement contre toutes les mesures de destruction de l'École publique ! ■



Maligny (89)



Bretenière (21)



Pessac (33)



Tours (37)



# LA COLERE NE FAIBLIT PAS !



(à afficher en salle des maîtres)



Redessan (30)



Castres (81)



Lyon (69)



La Sauvetat-sur-Lède (47)



Gennevilliers (92)



Auzielle (31)



## Direction

# Le SNUDI-FO demande l'abandon du projet de

**L**e ministère a organisé un groupe de travail mercredi 7 mai afin de présenter un projet de circulaire instituant un nouveau « référentiel métier des directeurs d'école », suite à la mise en place de la loi Rilhac et du décret du 14 août 2023.

Avec ce projet de circulaire, qui va bien au-delà de la mise en œuvre de la loi Rilhac que les textes d'application précédents, le ministère tente d'effectuer un pas supplémentaire vers le transfert de compétences des IEN en direction des directeurs. ■

### Un directeur contraint d'organiser la territorialisation de l'École publique !

**L**e projet de circulaire précise que le directeur « veille à ce que le projet d'école s'articule avec l'action des partenaires », « facilite la compréhension des enjeux de l'école par les parents d'élèves en les associant à l'élaboration du projet d'école », « œuvre au renforcement de la complémentarité entre le projet d'école et les activités périscolaires proposées »...

De plus, alors que le décret du 14 août 2023 indique seulement que le directeur « veille à la qualité des relations de l'école avec l'ensemble des partenaires éducatifs », celui-ci deviendrait désormais « garant d'une bonne coopération entre les acteurs éducatifs des différents temps de l'enfant, dans et hors temps scolaire : représentants légaux, équipe pédagogique, collectivités, associations... » Le voici maintenant responsable de coordonner les « différents temps de l'enfant » !

On peut en effet lire dans le projet de circulaire qu'il veille « à mettre en œuvre un pilotage des politiques publiques en lien étroit avec les collectivités au service de la scolarisation » ainsi qu'au « développement d'une éducation partagée dans le cadre des parcours éducatifs en lien avec les dispositifs propres au territoire (PEDT, Plan mercredi, TER, CLA, cité éducative, contrats de ville, PRE, vacances apprenantes...) afin de garantir la cohérence des actions auprès des enfants. » ■

### Un directeur responsable de soumettre ses collègues aux évaluations diverses et variées !

**L**a circulaire confirme la place centrale que revêtent les évaluations d'école et les évaluations nationales, dont le SNUDI-FO exige plus que jamais l'abandon, dans le contrôle du travail des personnels : « Le projet d'école est ajusté aux besoins des élèves, objectivés par un travail commun fondé sur l'analyse des résultats de l'école aux évaluations nationales, l'ensemble des évaluations menées par l'équipe pédagogique et sur l'évaluation de l'école. »

Les évaluations permettent aussi d'attribuer un nouveau rôle au directeur en tentant de le contraindre à fliquer ses collègues. Il devrait ainsi « s'assurer que l'équipe enseignante et la famille ont des échanges réguliers sur les progrès des élèves et notamment sur leurs résultats aux évaluations nationales » et mesurer « l'impact de la mise en œuvre du projet sur les progrès des élèves. »

C'est dans ce contexte et sous la pression de ces évaluations que le directeur deviendrait responsable de la « qualité du fonctionnement de l'école ». Rien que ça ! ■



### Un directeur chargé de multiplier les réunions et de « réguler » les absences de ses collègues !

**L**a circulaire indique que « le conseil des maîtres se réunit, chaque fois que le directeur le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande, et au moins une fois par trimestre... » tout ceci en contradiction avec le décret du 29 mars 2017 qui précise que, dans le cadre des 108 heures annualisées, les personnels doivent consacrer « quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés. »

Mais la circulaire ne se contente pas d'inciter les directeurs à soumettre leurs collègues à cette réunionnite aigüe, elle leur confère également un rôle s'apparentant à celui d'un IEN : « le directeur d'école exerce également un rôle d'anticipation et de régulation des absences des enseignants : afin d'assurer la continuité pédagogique, il appuie l'inspecteur de l'éducation nationale dans sa recherche de solutions de remplacement. »

Voici le directeur chargé de « réguler » l'absence de ses collègues, donc de restreindre leurs autorisations d'absence, et de « rechercher les solutions » !

Inacceptable pour le SNUDI-FO ! ■

## circulaire « référentiel métier des directeurs d'école »

### Un directeur seul responsable de la situation des élèves en difficulté ou en situation de handicap !

Il est peu de dire que ce gouvernement mène une politique d'économies drastiques sur le dos des élèves en situation de handicap et des conditions de travail des personnels.

Faut-il rappeler qu'au moins 24 000 élèves bénéficiant d'une notification en établissement social ou médico-social n'y trouvent pas de places et que le ministère tente de mettre en œuvre les « pôles d'appui à la scolarité » (PAS), pour limiter et contourner les notifications de la MDPH ?

C'est dans ce contexte que le directeur deviendrait le seul recours pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficulté ou en situation de handicap !

En effet, c'est à lui, et uniquement à lui, que reviendrait la responsabilité de « mobiliser les différents dispositifs d'appui pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève (PPRE, PAP, APC, soutien renforcé, stages de réussite), [...] de solliciter le pôle ressource, notamment le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), [...] de mobiliser l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) pour expertiser les situations [...] et de se rapprocher du pôle d'appui à la scolarité (PAS) » ■

### Leur modèle ? Les directeurs des écoles privées !

Ce n'est sans doute pas un hasard si, au moment où la ministre Borne tente d'imposer cette circulaire, est paru un rapport de la Cour des comptes invitant le gouvernement à aller encore plus loin dans la destruction de l'École publique. Selon ce rapport, il faudrait ainsi créer un statut de directeur d'école sur le modèle des écoles privées (celles-là même qui détournent 12 à 15 milliards d'argent public chaque année), « un directeur nommé par lettre de mission, qui a la charge du choix, de la formation et du perfectionnement de la communauté professionnelle et des bénévoles, qui est responsable de la constitution de l'équipe enseignante et de son suivi, qui donne notamment son appréciation sur la pratique professionnelle des enseignants. »

Ce directeur pourrait d'ailleurs mettre en œuvre « une gouvernance partagée entre plusieurs écoles » ce que préconisaient divers projets rejetés par les personnels et abandonnés tels les EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) ou les EPSF (établissements publics des savoirs fondamentaux). La Cour des comptes préconise ainsi de « systématiser les regroupements pédagogiques ou les regroupements d'écoles dans les territoires », c'est-à-dire fermer les écoles communales ! ■



### Amiante : les directeurs ne sont pas responsables !

Bientôt 30 ans après l'interdiction de l'amiante, le ministère continue de vouloir faire reposer la responsabilité de la gestion de la question de l'amiante sur les épaules des directeurs d'école. Pour le SNUDI-FO, les responsabilités sont claires, seuls l'employeur et les chefs de services, recteurs et IA-DASEN, doivent avoir la charge d'exiger les diagnostics technique amiante (DTA) et leur mise à jour. Si l'employeur veut confier cette tâche à des agents, alors cela doit être à des professionnels de la santé et sécurité au travail dédiés à ces missions. ■

### Le SNUDI-FO propose aux autres syndicats d'intervenir en commun pour le retrait de ce projet

Le SNUDI-FO revendique :

- L'abrogation de la loi Rilhac et de tous ses textes d'application, dont le projet de circulaire sur le « référentiel métier » !
- La satisfaction des revendications sur la direction d'école (augmentation des décharges, aide administrative statutaire, augmentation indiciaire, allègement des tâches) !
- L'annulation des 5 000 fermetures de classes et la création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, assurer le remplacement des personnels absents, créer des postes d'enseignants spécialisés !
- La création des postes nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, l'abandon des PAS et de l'Acte 2 de l'École inclusive !

Le SNUDI-FO a proposé aux autres organisations syndicales de s'adresser ensemble à la ministre Borne afin d'exiger que ce projet de circulaire ne soit pas publié ! ■

## Rythmes scolaires

### Ille-et-Vilaine

#### Manifestation à Rennes pour la semaine de 4 jours

**P**lus de 300 personnes étaient rassemblées place de la République à Rennes jeudi 22 mai pour réclamer le retour à la semaine de 4 jours. Enseignants, AESH, personnels territoriaux étaient massivement en grève pour affirmer leur position en direction de la mairie de Rennes qui refuse de répondre favorablement à cette revendication.

De nombreuses écoles de Rennes étaient très mobilisées voire fermées (liste non exhaustive) : Guyenne, Colombier, Guillevic, Marie Pape-Carpantier, Carle Bahun, Louise Michel, Albert de Mun, Villeneuve, Simone Veil, Sonia Delaunay, Gantelles, Torigné, C. Claudel, Saint-Malo, Pasteur, Mauconseil, J. Lotte, J. Prévert ...

Le SNUDI-FO 35 a réaffirmé la position constante du syndicat : retour à 4 jours et abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer pour harmoniser les rythmes scolaires dans toutes les écoles. Ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ; ce n'est pas aux communes de décider des conditions de travail des enseignants et AESH, personnels employés par l'Etat ! Un cortège s'est ensuite dirigé vers la DSDEN.



Rennes

Le SNUDI-FO 35, le SE-UNSA 35 et le collectif Rennes à 4 jours se sont de nouveau exprimés afin de rappeler que notre employeur, représenté par le DASEN, ne peut répondre favorablement à la revendication - même si cela impacte ses services - car il n'a pas la main sur la décision : inadmissible ! ■

### Finistère

#### Rassemblements pour le retour à la semaine de 4 jours

**D**ans le Finistère seules 3 communes sont restées à 4,5 jours : Clohars-Fouesnant, Le Relecq-Kerhuon et Brest. A l'appel du SNUDI-FO, des collègues de Brest en grève jeudi 22 mai ont participé aux rassemblements, place de la liberté à Brest et au Relecq-Kerhuon. Certaines écoles de Brest étaient fermées, d'autres fortement impactées par le mouvement (enseignants et territoriaux).

A Brest, une cinquantaine de collègues étaient présents mais bien davantage étaient en grève. Ont notamment été impactées les écoles : Hauts de Penfeld, 4 Moulins, Simone Veil, le Forestou, Kérichen, Lucie et Raymond Aubrac, Kerangoff, Kerbernard, Petit Paris, Sanquer, Vauban. Au Relecq-Kerhuon, une dizaine de collègues ont été reçus par le maire.

Les arguments ont pu être exposés notamment :

- Le constat de journées trop longues pour les élèves auxquelles on a finalement rajouté une demi-journée de collectivité et donc de la fatigue.
- Une inégalité de traitement entre les collègues aux 4 jours et ceux aux 4,5 jours, des frais supplémentaires, de la fatigue supplémentaire et le non passage obligatoire pour les écoles privées lèsent les collègues soumis aux 4,5 jours.



Brest

- Les enseignants sont attachés à leur statut de fonctionnaire d'Etat garantissant l'égalité pour tous et refusent la territorialisation.
- Aucune étude contrairement à ce qu'affirme le rapport de la Cour des comptes ne montre les prétendus avantages de la semaine de 4,5 jours.
- Quand plus de 97 % des communes sont repassées à 4 jours sans aucune demande à notre connaissance des collègues pour changer cela, c'est qu'il faut changer la loi. Les personnels doivent être entendus ! ■

**Au moment où le président Macron annonce une «convention citoyenne sur les temps de l'enfant» et où le rapport de la Cour des comptes préconise le retour à la semaine de 4,5 jours, le SNUDI-FO réaffirme ses exigences :**

- **Semaine de 4 jours sur 36 semaines dans tout le pays ! Abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer !**
- **Stop à la territorialisation de l'Ecole publique ! Pour une stricte séparation entre scolaire et périscolaire !**

## A propos des modifications des rendez-vous de carrière

Lors du comité social d'administration (CSA) ministériel du 6 mai 2025, un projet de décret visant à modifier le déroulement de carrière PPCR a été présenté. Ses promoteurs indiquent qu'il est censé « redynamiser » le milieu de carrière des enseignants.

Voici les principales modifications :

- annulation des deux accélérations de carrière d'un an aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons à partir de 2026 (ceux qui ont des rendez-vous carrière programmés en 2024-2025 et qui seront parmi les 30 % d'heureux élus auront la réduction d'un an) ;
- réduction de la durée dans l'échelon de six mois pour les échelons 5, 6 et 7 et d'un an pour l'échelon 8 dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025 (cumulable pour l'année prochaine avec les accélérations de carrière) ;
- modification de la cadence des rendez-vous de carrière : 1<sup>er</sup> RDV organisé quatre ans après la titularisation (bilan de l'entrée dans le métier) sans perspective d'accélération de carrière ; 2<sup>ème</sup> RDV en amont de la plage d'appel à la hors-classe ; 3<sup>ème</sup> RDV en amont de la plage d'appel à la classe exceptionnelle dès 2026.

Le ministère indique que les taux de passage à la hors-classe vont augmenter mais ce n'est pas écrit dans le décret.

Lors de ce CSA, FO a rappelé son opposition à PPCR dont nous demandons toujours l'abrogation et a réaffirmé son exigence d'un déroulement de carrière qui permette à tous les personnels ayant déroulé une carrière complète d'atteindre l'échelon terminal du corps (soit actuellement le dernier échelon de la classe exceptionnelle), ce que ne permet pas PPCR avec l'accès à la classe exceptionnelle, réservée aux « plus méritants ».

FO prend acte de l'abandon des accélérations de carrières et la baisse de la durée de certains échelons à la classe normale, mais cela n'impacte que certains collègues.

En refusant l'augmentation de la valeur du point d'indice, en refusant une réévaluation des grilles indiciaires, le gouvernement et la ministre refusent d'octroyer la revalorisation nécessaire pour maintenir le pouvoir d'achat et combattre l'inflation.

Mais le principal danger de ce décret, c'est la mise en place d'un rendez-vous de carrière pour la classe exceptionnelle. FO ne donnera pas un blanc-seing à l'administration et conteste ce 3<sup>ème</sup> RDVC qui vise à mettre une pression accrue sur des personnels expérimentés.

Ce texte ne propose aucune réelle revalorisation. Il maintient tous les travers de PPCR, son austérité et son arbitraire. Il introduit en outre un nouveau rendez-vous de carrière couperet pour la classe exceptionnelle, dont les modalités ne sont pas connues. Pour toutes ces raisons, FO a voté contre ce projet. (\*)

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, réaffirme ses revendications :

Rendez-vous de carrière	Avant le nouveau décret	Après le nouveau décret
1 <sup>er</sup> RDV	RDV dans la 2 <sup>ème</sup> année du 6 <sup>ème</sup> échelon : possibilité de gagner un an pour passer au 7 <sup>ème</sup> échelon	RDV 4 ans après la titularisation sans perspective d'avancement
2 <sup>ème</sup> RDV	RDV entre 18 et 30 mois dans le 8 <sup>ème</sup> échelon : possibilité de gagner un an pour passer au 9 <sup>ème</sup> échelon	RDV dans la 2 <sup>ème</sup> année du 9 <sup>ème</sup> échelon : appréciation comptabilisée dans le barème pour le passage à la hors-classe
3 <sup>ème</sup> RDV	RDV dans la 2 <sup>ème</sup> année du 9 <sup>ème</sup> échelon : appréciation comptabilisée dans le barème pour le passage à la hors-classe	RDV avant le passage à la classe exceptionnelle, qui est possible à partir du 5 <sup>ème</sup> échelon de la hors-classe

Echelon Classe normale	Durée avant le nouveau décret	Durée après le nouveau décret
1	1 an	1 an
2	1 an	1 an
3	2 ans	2 ans
4	2 ans	2 ans
5	2,5 ans	2 ans
6	2 ou 3 ans	2,5 ans
7	3 ans	2,5 ans
8	2,5 ans ou 3,5 ans	2,5 ans
9	4 ans	4 ans
10	4 ans	4 ans
11		

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % pour couvrir l'inflation des dernières années et un rattrapage à hauteur des pertes subies (31,5 % depuis 2000) !
- Ouverture d'une négociation générale sur la revalorisation de la valeur du point d'indice et sur l'amélioration de la grille indiciaire !
- Abrogation de PPCR et mise en place d'un véritable déroulement de carrière garantissant l'accès pour tous à l'échelon terminal du corps pour une carrière complète !

(\*) Vote du texte :

Contre 10 voix : FO – FSU – CGT – SNALC

Abstention 5 voix : UNSA – CFDT – SUD ■

## Non au racket des agents et de la Sécu !

Le ministère vient de notifier le marché de la protection sociale complémentaire (PSC). Le marché de la prévoyance sera quant à lui publié en octobre 2025 pour une mise en œuvre concomitante avec la PSC annoncée pour avril 2026. C'est le groupement en coassurance MGEN et CNP assurances qui a été choisi comme opérateur du régime de protection sociale pour nos ministères. Il y aura obligation d'adhésion pour tous les agents actifs et facultative pour les retraités mais leur adhésion sera essentielle pour l'équilibre du régime.

Ce régime de protection sociale résulte de la transposition par ordonnance de l'accord national interprofessionnel (ANI) 2013 à la Fonction publique, qui émane d'un accord interministériel du 26 janvier 2022 signé par l'ensemble des organisations syndicales.

L'ensemble des syndicats de la FNEC FP-FO ont voté contre. Entre temps, le volet prévoyance a également donné lieu à la signature d'un accord interministériel le 20 octobre 2023 comportant un volet statutaire et un autre complémentaire, la FGF-FO ne l'a pas signé contrairement à toutes les autres organisations syndicales. La FNEC FP-FO s'en est félicitée. Au niveau ministériel, la FNEC FP-FO a été la seule organisation syndicale à refuser de signer l'accord concernant la protection sociale complémentaire couvrant les deux volets santé et prévoyance.

La première des raisons est évidente. Même si, pour un temps, certains pourront s'y retrouver, la plupart des agents actifs et retraités, et pas uniquement les plus précaires, devraient payer plus cher qu'actuellement pour des garanties à peu près équivalentes.

L'autre raison repose sur le découplage santé/prévoyance. L'accord pour nos ministères associe la partie complémentaire avec la partie santé mais toujours de manière découplée. Elle fait l'objet d'un contrat et d'un marché distincts. Ce choix va alourdir la facture. L'adhésion à la complémentaire prévoyance est facultative. Il faudra attendre au plus tard octobre pour connaître la vérité des prix, d'après le marché qui a été publié par le ministère

en février. Selon les estimations, la couverture prévoyance coûterait entre 15 et 30 euros.

D'autres ministères ont vu les prix s'envoler du fait du choix de l'opérateur, parfois distinct de l'opérateur santé, issu des fonds de pensions et venu conquérir de nouveaux marchés.

Enfin, ce nouveau régime représente un véritable changement de paradigme dans la manière d'envisager la protection sociale, en basculant vers l'employeur et l'agent une partie de son financement, que les remboursements accélèrent. Ce « paquet salarial » porte ainsi en lui le germe de la destruction de la Sécurité sociale ainsi que des mutuelles traditionnelles construites par et pour les salariés depuis des décennies.

La FNEC FP-FO a rédigé un journal spécial PSC qui détaille les effets néfastes de cette mesure dont nous demandons l'abrogation. Demandez ce journal à votre syndicat départemental ! ■



## Exemples à titre indicatif

**L**ila est enseignante, elle a deux enfants de 10 et 5 ans. Elle est pacsée. Son conjoint va aussi intégrer le régime. Elle touche 3 044 € brut par mois. Elle a 40 ans et lui 43.

- En 2026, elle paierait sans option 195,63€/mois (part agent 39,5 € + part enfants 70,26 € + part conjoint 85,87 €)
- Avec l'option 2, elle paierait 274,04 €/mois (195,63 € + Option 2 à 78,41 € pour elle, son conjoint et leurs enfants)
- Ce tarif n'inclut pas l'option prévoyance ni les options dépendance/obsèques
- A titre indicatif, elle paie aujourd'hui pour un contrat MGEN RÉFÉRENCE ACTIF 233,11 €/mois et pour un contrat MGEN INTÉGRALE ACTIF 298,92 €/mois incluant tous deux la prévoyance et des garanties dépendance et obsèques. ■

**N**oémie est contractuelle à 62% et touche 1 239 € brut par mois. Elle a 40 ans, elle est mariée et a 2 enfants (5 et 10 ans). Son mari de 43 ans va rejoindre le régime.

- En 2026, elle paierait sans option 181,63 €/mois (part agent 25,5 € + part enfants 70,26 € + part conjoint 85,87 €)
- Avec l'option 2, elle paierait 260,04 €/mois (181,63 € + Option 2 à 78,41 € pour elle, son mari et ses deux enfants)
- Ce tarif n'inclut pas l'option prévoyance ni les options dépendance/obsèques
- A titre indicatif, elle paie aujourd'hui pour un contrat MGEN RÉFÉRENCE ACTIF 183,25 €/mois et pour un contrat MGEN INTÉGRALE ACTIF 237,25€/mois incluant tous deux la prévoyance et des garanties dépendance et obsèques. ■

## Mouvements : le SNUDI-FO défend les personnels

### Recours mouvement inter : le SNUDI-FO reçu au ministère

**L**e SNUDI-FO a été reçu durant deux heures par le ministère pour défendre les dossiers de recours concernant les mutations inter-départementales.

En préambule, le SNUDI-FO est revenu sur des problématiques générales :

- L'obligation pour les collègues pacsés de fournir une déclaration d'impôts commune a posé problème dans de nombreux départements. Le ministère avoue ne pas avoir suffisamment communiqué mais indique que la DGRH a voulu se mettre en conformité avec les textes Fonction publique.
- Le problème des proches aidants qui ne font pas partie des priorités légales et met les collègues dans des situations difficiles. Le ministère indique qu'ils regardent les dossiers et peuvent accorder des soutiens s'ils trouvent la situation difficile.
- Les difficultés pour sortir de certains départements (06...) ou en intégrer d'autres (56...) Le ministère nous indique avoir pointé ces difficultés et regardera certains dossiers lors de la phase des recours.

Les premiers échanges se sont faits par tableaux « navette ». Le ministère avait annoncé un suivi (auprès des DASEN de sortie et d'entrée) de 8 dossiers. Le SNUDI-FO a présenté 90 dossiers. Le ministère a décidé de suivre 7 dossiers supplémentaires. Ce sont donc 15 dossiers qui seront suivis par le ministère. Suivi ne veut pas dire accord. Le « suivi » reste une préconisation du ministère et il reste indispensable que les SNUDI-FO des départements (exeat ET ineat) suivent les choses de près, sollicitent des audiences auprès des DASEN (y compris pour les dossiers qui ne seraient pas suivis) pour défendre tous les dossiers.

Les critères retenus par le ministère sont des critères de handicap (800 points accordés dès la phase de mouvement inter mais également les dossiers qui auraient un appui postérieurement), les rapprochements de conjoint (ou APC) avec plusieurs années de séparation, surtout s'il y a des enfants. ■

### Recours après les résultats du mouvement intra-départemental

**L**es résultats du mouvement intra-départemental sont connus dans la plupart des départements. Rappelons que dans la cadre de la loi de transformation de la Fonction publique, dont le SNUDI-FO exige l'abrogation, ils ne sont plus communiqués aux organisations syndicales représentées en CAPD. Néanmoins, le syndicat peut jouer un rôle important sur la question des recours, suite aux résultats du mouvement départemental.



En effet, si vous vous estimez lésés à la suite des résultats du mouvement, vous pouvez effectuer un recours à l'attention de l'IA-DASEN.

Officiellement, vous ne pouvez effectuer un recours en mandant le SNUDI-FO que dans deux cas de figure :

- si vous n'avez obtenu aucun vœu ;
- si vous avez obtenu un vœu non demandé.

Pour autant, le SNUDI-FO appuie tous les recours présentés (vœu MOB ou précis obtenu...). N'hésitez pas à solliciter votre syndicat départemental. Avec la mise en place des MOB, vous avez peut-être été affectés sur un vœu qui ne vous convient pas et qui peut vous mettre en difficulté (type de poste, affectation trop éloignée...). Avec les recours, le syndicat peut vous accompagner pour faire une demande de réaffectation.

La FNEC FP-FO étant représentée au comité social d'administration ministériel, la totalité des syndicats départementaux du SNUDI-FO (qu'ils soient représentés en CAPD ou pas) peuvent être mandatés. ■

## Le SNUDI-FO défend la titularisation des stagiaires

**A**vec la fin de l'année, les stagiaires ont reçu ou vont recevoir, s'ils risquent le renouvellement ou le licenciement, une convocation devant un jury. Sans passage devant le jury, les stagiaires ne peuvent ni être licenciés ni être renouvelés. S'ils sont convoqués, ils doivent pouvoir consulter leur dossier afin de pouvoir se préparer pour leur passage devant le jury.

L'administration a 5 possibilités :

- Titularisation.
- Prolongement : on propose au stagiaire d'allonger sa période de stage du nombre de jours d'absence (36 jours sont à déduire).

- Renouvellement : une deuxième année de stage est proposée (redoublement) en cas de difficulté lors du stage.
- Licenciement (dans ce cas, les stagiaires peuvent percevoir des indemnités chômage et formuler des recours).
- Prorogation : une année de stage est proposée aux collègues pour finir leur M2.

Le SNUDI-FO invite les stagiaires à se rapprocher des syndicats départementaux s'ils sont convoqués afin de les aider dans leurs démarches : audiences IEN, DSDEN, rectorat, INSPE... Tout peut être mis en place pour les défendre ! ■

## Laïcité

### Bétharram : Bayrou discrédité !

**L**e 14 mai, François Bayrou a été auditionné par la commission d'enquête parlementaire conduite par Paul Vannier et Violette Spillebout. Le ministre a confirmé ses mensonges devant les députés et les victimes de Bétharram. Il savait et il n'a rien fait. En éludant, en minimisant les crimes abjects, voire en calomniant ceux qui les dénonçaient, il n'a fait que s'enfoncer davantage.

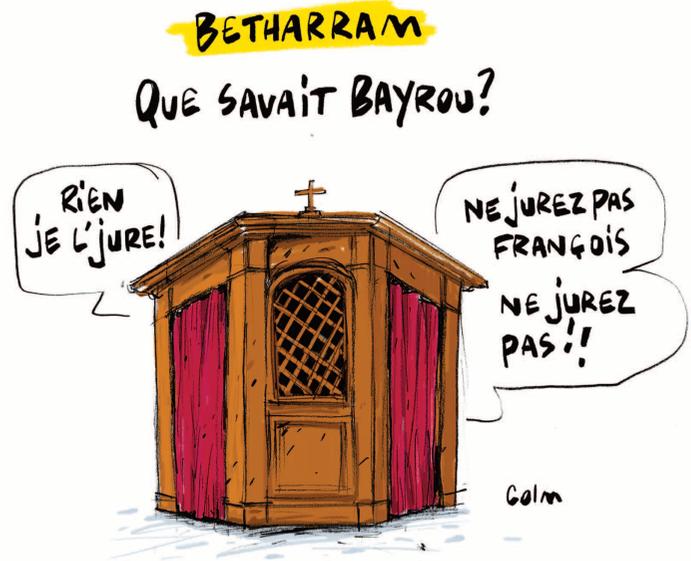
#### Le ministre Bayrou a menti pour protéger l'institution catholique

Le scandale Bétharram commence le 31 décembre 1959, avec la loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques, qui a donné à l'enseignement privé confessionnel (à 95% catholique) le statut de « service public d'enseignement », largement financé sur fonds publics, tout en lui reconnaissant un « caractère propre. »

Séviages corporels, agressions sexuelles, homophobie, racisme... les scandales visant des établissements privés catholiques se multiplient. Protégés par l'État, et abrités derrière le « caractère propre » des contrats d'association, ces établissements privés continuent de recevoir de l'argent public.

#### C'est insupportable ! Justice doit être rendue aux victimes de Bétharram, les coupables doivent être jugés... mais combien de scandales encore à venir ?

Ce scandale d'État arrive au moment où parents et personnels sont vent debout contre le budget Macron-Bayrou qui supprime des postes et des classes dans l'École publique, et continue de



verser des milliards d'euros aux écoles privées qui entretiennent l'inégalité, l'arbitraire, la ségrégation et qui se montrent incapables de protéger les enfants.

**La FNEC FP-FO exige que les sommes astronomiques reçues par les Stanislas, Bétharram et tous les autres soient immédiatement restituées au budget de l'État pour financer l'École publique étranglée par les suppressions de postes ! La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Debré ! ■**

### Hommage à notre camarade Jérôme Thébaut

**N**otre camarade Jérôme Thébaut, secrétaire général adjoint du SNUDI-FO, s'en est allé. Une perte immense pour notre syndicat tant Jérôme en était un des piliers, assumant notamment les mandats concernant l'enseignement spécialisé, l'inclusion systématique, PPCR, le journal national...

En guise d'hommage nous reproduisons le message de son camarade d'Indre-et-Loire Yvan Moquette :

*«Notre camarade Jérôme vient de nous quitter à la suite d'une longue maladie. C'est une perte immense pour notre syndicat et notre fédération dans lesquels il avait pris une place considérable. Militant infatigable, travailleur acharné, répondant toujours présent à la moindre sollicitation, son activité avait permis ces dernières années un développement sans précédent du SNUDI-FO 37 et de la FNEC FP-FO 37. Jérôme avait mis également sa détermination au service de sa fédération et de son syndicat national, dont il était secrétaire général adjoint.*

*Il était particulièrement attaché à la défense de la plus petite revendication, cherchant toujours les voies et moyens de la mobilisation en organisant réunions, AG, rassemblements, manifestations...*

*Dans le combat contre l'inclusion systématique et forcée, il avait été l'un des organisateurs de la conférence nationale tenue dans les locaux de la Confédération fin 2023; ce dossier lui tenait particulièrement à cœur, lui qui était enseignant spécialisé de SEGPA. Dans l'UD-FO 37, membre de sa Commission administrative, il était reconnu comme un militant de grande valeur, préoccupé du développement de l'interpro et intervenant lors des congrès pour réaffirmer à chaque fois que l'École publique est un acquis du mouvement ouvrier et que tout devait être fait pour stopper la politique de destruction menée par les gouvernements successifs et reconquérir l'École de la République. Jérôme nous a quittés mais son combat continue ; c'est en le poursuivant sans faillir que nous honorerons sa mémoire.» ■*

